

FORMATION QUALIFIANTE

Maître.sse de maison qualifié.e

dans les établissements sociaux et médico- sociaux

Une formation en blocs de compétences, dont 2 communs avec la formation de surveillant.e de nuit, pour contribuer à la qualité du cadre de vie et accompagner les personnes dans leur quotidien, aux côtés de l'équipe pluriprofessionnelle.

PROCHAINE RENTRÉE

Lundi 1er mars 2027

DÉPÔT DU DOSSIER

Avant le lundi 11 janvier 2027

TESTS DE POSITIONNEMENT

8 et 9 février 2027

DURÉE

245 h, soit 35 jours

LIEU

ESEIS Strasbourg

Le métier et la formation

En 2003, la fonction de maître.sse de maison est reconnue et formalisée par l'avenant 285 à la Convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Il prévoit, dans son article 2, l'obligation d'une formation que la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE-FP) de la branche professionnelle a renouvelée. En mars 2020, la formation a été repensée pour se structurer en blocs de compétences, dont 2 communs avec les surveillant.e.s de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire.

Dans le contexte de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, qui renforce le droit des usagers et la place du projet individuel, le rôle des maîtres et maîtresses de maison aux côtés de l'équipe éducative dans la vie quotidienne des résident.e.s exige des compétences multiples et diversifiées. La formation vise leur certification et leur professionnalisation, afin de garantir la qualité de l'intervention et la continuité de l'accompagnement d'enfants, de jeunes ou de personnes fragilisées.

Un enjeu central est d'initier ou de développer les compétences techniques et relationnelles des MM pour compléter celles des autres professionnel.le.s de l'équipe : du fait de leur fonction de proximité auprès des résident.e.s dans leur vie quotidienne, les MM apportent une connaissance singulière de ces personnes, qui éclaire et enrichit celle des professionnel.le.s de l'équipe éducative.

Objectifs pédagogiques



**Contribuer à l'adaptation, la
qualité et la sécurité du cadre
de vie**



**Participer à
l'accompagnement des
personnes sur les temps du
quotidien**



**Travailler et participer à
l'équipe pluridisciplinaire et à
la vie institutionnelle**

3 blocs de compétences

La formation comprend **35 journées réparties entre le 1er mars et le 30 novembre 2027**, en regroupements de 2 à 3 jours consécutifs, une à deux fois par mois, hors vacances scolaires. Elle articule des modules communs aux surveillant.e.s de nuit et aux maître.sse.s de maison avec des modules propres à chaque métier.

BLOC 1

Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable

Propre aux maître.sse.s de maison

91 h

77 h + 14 h d'accompagnement

BLOC 2

Accompagnement des personnes dans les actes de la vie courante

Commun avec les surveillant.e.s de nuit

98 h

84 h + 14 h d'accompagnement

BLOC 3

Participation à l'équipe pluriprofessionnelle

Commun avec les surveillant.e.s de nuit

56 h

49 h + 7 h d'accompagnement

Il s'agit de promouvoir la construction d'un métier qui assure une fonction spécifique dans une équipe, et de préparer les personnes à intervenir auprès de structures et de publics différents. La formation est généraliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque situation professionnelle.

Modalités pédagogiques

Les apports théoriques et méthodologiques sont appliqués aux situations professionnelles rencontrées par les stagiaires. Une large place est réservée à l'expression et à l'analyse de ces situations. Des ateliers pédagogiques relient la formation à la réalité des terrains, et l'alternance formation / exercice professionnel aide chacun.e à transférer ses apprentissages dans son équipe.

L'équipe pédagogique

Elle est composée de formateur.rice.s et de professionnel.le.s choisi.e.s pour leur expertise sur les thématiques abordées et pour leur capacité à rendre concrets les concepts théoriques développés.

Relations avec les établissements employeurs

L'organisme de formation assure un lien technique avec l'établissement dans lequel exerce le ou la professionnel.le en formation, notamment avec son ou sa supérieur.e hiérarchique direct.e. Il lui présente les activités et les compétences décrites dans le référentiel professionnel, ainsi que le dispositif de formation. Les employeurs sont invités à désigner un.e professionnel.le référent.e, idéalement formé.e au tutorat, qui :

- aide le ou la stagiaire à identifier le contexte institutionnel, son rôle et sa fonction dans ce contexte ;
- l'accompagne dans son parcours de formation et lui permet de faire le lien avec l'équipe ;
- l'appuie dans la réalisation des épreuves ;
- pour les stagiaires demandeur.euse.s d'emploi, transmet au jury une appréciation de stage, à partir d'une grille fournie par l'organisme de formation et jointe au dossier.

Public visé et prérequis

Salarié.e.s de la branche

La formation concerne tout.e salarié.e de la branche professionnelle des secteurs sanitaire, social et médico-social :

- qui exerce l'emploi de maître.sse de maison ;
- ou qui l'a exercé au minimum 3 mois (continus ou discontinus) dans les 3 dernières années.

Sans expérience du métier ou du secteur

Il est nécessaire d'avoir réalisé une période de mise en situation en milieu professionnel de 10 jours minimum sur l'emploi visé, et de présenter un avis de l'établissement d'accueil.

Bilan de positionnement obligatoire

Organisé avant le démarrage de la formation, sur convocation individuelle.

LUN.
8
FÉVR.

Tests de positionnement écrits

Lundi 8 février 2027, matin

Vérifier les prérequis en expression écrite et en bureautique

MAR.
9
FÉVR.

Test de positionnement oral

Mardi 9 février 2027, journée

Vérifier la pertinence, la motivation et la faisabilité du projet

Évaluation des acquis

À la fin de chaque bloc de compétences, une certification est organisée selon le référentiel de certification du bloc.

Nos résultats

100 %

de réussite en 2024

100 %

de satisfaction en 2024

18 %

d'abandon en 2024

Stage obligatoire pour les personnes sans emploi

Parcours complet

6 semaines, soit 210 heures (245 heures pour un.e demandeur.euse d'emploi).

Parcours partiel par bloc

Au minimum 70 heures par bloc.

Dossier d'inscription à retourner avant le lundi 11 janvier 2027

À télécharger sur la page de la formation, sur eseis-afris.eu

eseis-afris.eu

Calendrier 2027

Parcours complet : **245 heures en organisme de formation, soit 35 jours**, certification par bloc comprise (avec 14 h d'accompagnement renforcé).

Bloc 1 · Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante

91 h

- 1RE PÉRIODE** Lundi 1er mars, mardi 2 mars, mercredi 3 mars, lundi 8 mars (après-midi uniquement), lundi 15 mars, mardi 16 mars, mercredi 17 mars 2027
- 2E PÉRIODE** Mardi 2 novembre, mardi 9 novembre, mardi 16 novembre, lundi 22 novembre, mardi 23 novembre, mardi 30 novembre 2027 (matin uniquement)

Évaluation : mardi 30 novembre 2027, selon un ordre de passage

Bloc 3 · Participation à l'équipe pluriprofessionnelle

56 h

- MARS** Lundi 22 mars, mardi 23 mars 2027
- AVRIL** Lundi 5 avril, mardi 6 avril, lundi 12 avril, mardi 13 avril 2027
- MAI** Mardi 11 mai 2027

Bloc 2 · Accompagnement des personnes dans les actes de la vie courante

98 h

- MAI – JUIN** Mardi 18 mai, lundi 7 juin, lundi 14 juin, mardi 15 juin, lundi 21 juin, lundi 28 juin 2027
- SEPTEMBRE** Lundi 6, mardi 7, lundi 13, mardi 14, lundi 27, mercredi 29 septembre 2027
- OCTOBRE** Lundi 4, mercredi 6, mardi 12 octobre 2027

Évaluation : blocs 2 et 3 le mardi 12 octobre 2027, selon un ordre de passage

Coûts

Coût de la formation **3 307,50 €**

Frais d'inscription **150 €**

Lieu de la formation

 **ESEIS, site de Strasbourg**
3 rue Sédillot, 67000 Strasbourg
Accessible aux personnes en situation de handicap

Responsable pédagogique

Cathy Pons

☎ 03 88 18 53 67

✉ cathy.pons@eseis-afris.eu

Assistant pédagogique

Alexis Galkine

☎ 03 88 21 26 93

✉ alexis.galkine@eseis-afris.eu